

OBLIGATIONS ET ATTESTATIONS DU PORTEUR DE L'OPERATION

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides de la Région Occitanie au titre de la mesure PASS ELEVAGE en production : _____

Je certifie (nous certifions) ne pas avoir simultanément, pour une même production, de dossier en cours ((demande de paiement du solde non déposée) au titre de la mesure 411 inscrite aux Programmes de Développement Rural Régional (PDRR) 2014/2020 Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon (élevage, influenza aviaire), et au titre de la mesure « Pass Elevage ».

Je certifie (nous certifions) ne pas avoir déposé simultanément, pour une même production, de dossier comportant les mêmes investissements concernant les mesures 412, Pass Installation et Petits investissements spécifiques réservés aux nouveaux Installés.

Je certifie (nous certifions) être en règle au titre de la réglementation en vigueur relative aux zones vulnérables.

Je m'engage (nous nous engageons) à me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place et à informer la Région de toute modification du projet ou des engagements.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- que je n'ai (nous n'avons) pas fait l'objet de condamnation pénale devenue définitive au cours des trois dernières années sur les conditions requises dans les domaines de l'environnement, de l'hygiène et du bien-être des animaux. Je n'ai (nous n'avons) pas sollicité une autre aide sur le même projet et les mêmes investissements.
- l'exactitude des renseignements concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissement.

Je suis (nous sommes) informé(e)s qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues pourra être demandé.

Fait à le.....

Date et signature(s) du (des) demandeur(s) (du gérant en cas de formes sociétaires et de tous les associés pour les GAEC)

Renseignements concernant les investissements envisagés

Renseignements sur l'exploitation

Lieu des travaux : Département.....|_|_| Commune.....|_|_|_|_|_|

Adresse :

Programme prévisionnel de réalisation :

Début de travaux : |_|_|_|_|_|_|_|_| Fin de travaux: |_|_|_|_|_|_|_|_|

Objectifs sommaire du projet

.....
.....
.....

Description sommaire du projet

.....
.....
.....

Autorisation du propriétaire (ou attestation équivalente).

Etes-vous propriétaire du bâtiment ?

Oui

Non

Si non merci de bien vouloir faire remplir et signer l'encadré ci-dessous par le propriétaire :

Accord pour la réalisation des travaux :

Je, soussigné M. _____ demeurant à _____
déclare être informé et avoir donné mon accord pour la réalisation des travaux décrits dans le projet ci-dessus.

Fait à : _____ le : _____

Signature du propriétaire

Pièces à fournir pour l'instruction du dossier + annexe par atelier :	Réservé à l'instruction
Exemplaire original de la demande complétée et signée	<input type="checkbox"/>
Attestation d'inscription à la MSA en tant que chef d'exploitation à titre principal (bénéficiaire des prestations AMEXA)	<input type="checkbox"/>
Nouvel installé (depuis moins de 5 ans à la date de dépôt du dossier) : copie des statuts de la société si forme sociétaire (extrait mentionnant la répartition des parts)	<input type="checkbox"/>
Justificatif d'adhésion à une Organisation de Producteur ou démarche circuits courts agréée par la Région	<input type="checkbox"/>
Ou attestation d'adhésion émanant de l'organisme certificateur, (CBPE bovins lait - Charte Qualité équidé – Charte Nationale pour le bien-être équin - Code mutuel caprin - – attestation de réalisation de diagnostic BoviWell - attestation de suivi de formation GBPH <u>avec attestation de suivi technique</u>)	<input type="checkbox"/>
Ou justificatif de qualification en signe de d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)	<input type="checkbox"/>
Ou attestation d'adhésion à l'organisme de sélection (OS) pour les éleveurs ovins sélectionneurs ou multiplicateurs	<input type="checkbox"/>
Ou Registre d'élevage pour les cheptels en race inscrite au Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional (CBPR)	<input type="checkbox"/>
Ou Certificat de conformité justifiant l'engagement en Agriculture Biologique sur l'atelier concerné par les investissements.	<input type="checkbox"/>
Bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé (actif, passif et compte de résultat) ou Déclaration TVA (Nouvel Installé ou Forfait)	<input type="checkbox"/>
Devis estimatifs des travaux (si > 15000 € HT dossier rejeté et dirigé vers la mesure 411)	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire ou postal (à fournir de nouveau avec la demande de paiement)	<input type="checkbox"/>
Pièces spécifiques à la filière concernée par la demande d'aide (cf annexe)	<input type="checkbox"/>
Les investissements ne peuvent démarrer qu'à compter de la date du courrier attestant de la réception du dossier à la Région ; cette date figure dans le courrier d'accusé réception adressé à l'éleveur. Après instruction, pour les dossiers éligibles, les factures antérieures à cette date ne sont pas recevables.	

Le dossier complet, daté et signé doit être réceptionné à la Région avant le 30 septembre 2021

Contact :

**Région Occitanie - Direction de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt
Téléphone : 05.61.33.52.33 ou 05.61.33.52.86**

Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

**Madame la Présidente
De la Région Occitanie
22, Boulevard du Maréchal-Juin
31 406 TOULOUSE CEDEX 09**

Descriptif et montants des investissements prévus

Investissements *	Numéro de devis	Montant HT des devis	Cadre réservé à l'instruction
TOTAL SUBVENTIONNABLE			

* Les dossiers sont pris en compte dans la limite de l'enveloppe disponible. Il ne sera pas retenu de travaux de gros œuvre.

Calcul de la subvention

Rappel du régime d'aide de la Région	Montant HT des investissements	Taux (plafonné à 60%)	Subvention demandée	Réservé à l'instruction
<p>Plafond d'investissements : 12 000 € HT Seuil d'investissements : 3 000 € HT</p> <p>Taux d'investissements (1seul choix) :</p> <p><input type="checkbox"/> Taux de base – adhésion OP reconnue ou à une démarche circuits courts agréée par la Région Occitanie – ovins SIQO ne remplissant pas la condition contresaison : Taux : 20 %</p> <p><input type="checkbox"/> Eleveurs sous SIQO, (sous condition de contre-saison pour les ovins viande), ovins viande sélectionneurs ou multiplicateurs, IGP, CBPE, Charte qualité équidé, Charte Nationale pour le bien-être équin, code mutuel caprin, GBPH, boviWell : Taux : 30 %</p> <p><input type="checkbox"/> Eleveurs en Agriculture Biologique, et élevages apicoles : Taux : 40 %</p> <p>Majorations :</p> <p><input type="checkbox"/> Zone de montagne : 10 %</p> <p><input type="checkbox"/> Nouvel installé : 10% (au prorata du nombre de parts sociales si forme sociétaire)</p> <p><input type="checkbox"/> Races menacées d'Occitanie inscrites au CBPR (si atteinte d'un seuil minimal de 25% d'animaux dans la race concernée par rapport à l'effectif total en production dans le cheptel)</p>				
TOTAL HT				

ANNEXE DES PIÈCES OBLIGATOIRES COMPLÉMENTAIRES **A LA CONSTITUTION DU DOSSIER PAR FILIÈRE**

Apiculture

- Attestation d'inscription à la MSA en tant que **chef d'exploitation à titre principal** (bénéficiaire des prestations AMEXA) – **et 200 ruches**
- Attestation relative à la dernière déclaration de détention et d'emplacement de ruches (DDPP – Direction Départementale de la Protection des Populations/GDS – Groupement de Défense Sanitaire)

Porcins

- Arrêté d'autorisation de l'élevage précisant le nombre de places de porcs charcutiers et de truies
- ou justificatif de déclaration de l'élevage auprès de l'EDE
 - *si maternité collective*
- Attestation d'inscription à la MSA en tant que chef d'exploitation à titre principal (bénéficiaire de l'AMEXA) de tous les associés exploitants,
- Statut de la coopérative
- Arrêté d'autorisation de l'élevage précisant le nombre de places de porcs charcutiers et de truies
- Bilan Environnemental Elevage (BEE) réalisé par MIDIPORC pour les élevages excédant 2000 places de porcs charcutiers ou 750 places de truies
- Le cas échéant, permis de construire ou déclaration de travaux

Equins/Asins

Justificatifs émanant de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (au minimum de 3 équidés répondant à l'un des critères ci-dessous) :

- Pour les reproducteurs actifs :
 - pour les mâles : certificat d'immatriculation de l'animal et carte de saillie (établie dans les 12 mois précédant la demande).
 - pour les femelles : certificat d'immatriculation de l'animal, déclaration de saillie ou certificat de naissance d'un poulain (établie dans les 12 mois précédant la demande)
- Pour les chevaux entre 6 mois et 3 ans : certificat d'immatriculation de l'animal et attestation de non déclaration à l'entraînement au sens des codes des courses.

Ovins viande

Pour la condition « contre-saison » :

- Justificatif d'adhésion à l'OP
- Attestation de qualification de l'élevage en Label
- Attestation d'Oviqal certifiant que l'OP a réalisé en année n-1 au moins 30 % de son activité Label entre les semaines 32 et 52 (comprises)
- Attestation de l'OP indiquant que l'éleveur a livré pendant les semaines 32 à 52 (comprises) au moins 20 % de sa production certifiée prélabel (minimum 30 agneaux)

Pour la condition « création d'atelier » :

- Attestation de l'EDE précisant la date de création du troupeau et le nombre de brebis (minimum 50)

Pour la condition « adhésion à un schéma de sélection » :

- Attestation de l'UPRA ou de l'OS précisant le statut de sélectionneur ou de multiplicateur

Pour les ateliers d'engraissement :

- Attestation de l'Etablissement Départemental de l'Elevage, EDE, précisant le nombre d'agneaux détenus (minimum 300)

Bovins, ovins et caprins (si investissement dans la mise en place du système d'identification électronique) : (et pour l'éleveur qui souhaite être accompagné) :

- Attestation d'accompagnement à l'informatisation de la gestion du troupeau (logiciel de gestion du troupeau, automatisation du système de contention...) en lien avec l'investissement du projet, réalisé par le technicien chargé de l'appui technique de l'éleveur, OP, Chambre d'Agriculture.